



Sommaire

Informations Générales

Portrait : Entreprise BORÉ
Nouvelle commerçante
Nuisances sonores
Plan canicule
PROMAN : postes à pouvoir
Ma Commune Connectée
Le mot du jardinier
Ecole élémentaire
Ecole maternelle

Manifestations

Chasse aux œufs
8 mai
18 mai : inauguration de la salle des Sports
Bernard THOMAS
13 et 14 Juillet

Extraits de conseil

Conseil du 17 janvier 2019
Conseil du 7 mars 2019
Conseil du 4 avril 2019

Travaux

Élevateur en Mairie

Associations

ACAC : Bibliothèque
Le Club Informatique
ACAC : Les Amis des Roses
COC Général
COC Danse
COC Gymnastique Volontaire
COC Foot
COC Volley
L'Amicale des Pompiers
L'Association paroissiale
La Forestière
O P'tit pas
Familles Rurales : Le Savoir-Faire
Le Comité des Fêtes
Les Amis de l'Orgue
Les CATM
L'Amicale des Anciens
L'Avenir

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le 18 mai, de nombreux chilleurois étaient présents à la cérémonie organisée en l'honneur de notre ancien Maire, décédé en décembre 2018, Bernard THOMAS.

Une plaque portant son nom orne désormais la façade de cette salle des Sports qui comprend le gymnase bâti à son initiative au début des années 1980, ainsi que les vestiaires du Foot et la salle associative, édifiés il y a une dizaine d'années.

En présence de toute sa famille, d'amis et d'anciens élus, cette cérémonie a été l'occasion d'honorer sa mémoire et de rappeler les différentes actions menées durant ses 3 mandats de Maire, de 1977 à 1995.

La Salle des Sports Bernard THOMAS constitue ainsi le bâtiment central du complexe sportif que nous espérons voir évoluer l'année prochaine avec la construction d'un city-stade, la restructuration des terrains de tennis, l'entourage du terrain de foot ainsi qu'un aménagement paysager. Les demandes de subventions seront déposées en fin d'année. Ces travaux pourront ainsi renforcer le développement et la pratique du sport dans notre Commune, que ce soit de compétition ou bien de loisirs.

Une des priorités de l'équipe municipale vise à améliorer la sécurité routière le long des différents axes de circulation. Après l'aménagement de l'entrée Sud de la Grande

Rue et d'une partie de la route de Neuville, la mise en place des feux tricolores au carrefour de la Poste sera effective au mois de juin. Nous n'oublions pas Gallerand, puisqu'un projet de création de liaisons douces et sécurisées doit voir le jour au début de l'année prochaine. Cet aménagement complètera les premiers travaux réalisés il y a quelques années et formera une continuité permettant la circulation des nombreux enfants, écoliers et piétons, depuis les roseaies André EVE, côté Ouest, jusqu'à la rue du Bouzeau, à l'Est.

Une bonne nouvelle vient de nous être communiquée : CHILLEURS-AUX-BOIS est intégrée au sein de la Route de la Rose du Loiret. J'adresse toutes mes félicitations aux membres de l'Association des Amis des Roses et en particulier à sa Présidente, Bénédicte PIEDOUX et sa trésorière, Joëlle MILLET, qui nous ont permis d'obtenir cette distinction.

N'oubliez pas les différentes manifestations organisées sur notre Commune dans les prochaines semaines, entre autres les fêtes de la Saint-Jean et des 13 et 14 juillet.

Bon été à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h
Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01 - Courriel : mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Page Facebook : Mairie Chilleurs Aux Bois



Aurélien JEANNIN, conceptrice-rédactrice et écrivain, originaire de CHILLEURS-AUX-BOIS, vous emmène à la rencontre d'un ou d'une Chilleurois(e). Pour ce numéro, elle a rencontré quelques-uns des membres de la famille et entreprise de menuiserie BORÉ.

Menuiserie Boré

Frères de bois

Sur la photo posée sur l'établi en bois, ils portent tous une tenue bleue. Du bleu de travail au jean bleu, la brochette affiche une homogénéité colorimétrique quasi parfaite ! De gauche à droite, Jean-Jacques, Benoît, Jean-Pierre, Bernard, Philippe, et Georges BORÉ. Il me faut un peu de temps pour me familiariser avec l'ensemble des prénoms masculins qui jalonnent l'histoire de l'entreprise de menuiserie BORÉ. Lorsque j'arrive Rue des Granges, par un jour pluvieux comme on ne devrait plus en faire au mois de mai, je m'attends à rencontrer Benoît. Finalement, je tombe sur Jean-Jacques qui est là avec son fils Romain. C'est que Benoît est retenu avec Christophe sur un chantier. Vous suivez ?

En 1895, cela commence avec Félix, fils d'un père scieur de long, qui après un tour de France en tant qu'ouvrier menuisier, s'installe à son compte dans un petit atelier, sans machine, à CHILLEURS-AUX-BOIS. Après la première guerre mondiale, l'atelier est transféré Rue des Granges et s'équipe. Une machine combinée est achetée. « Elle faisait le travail de 4 machines à la fois. Elle fonctionnait avec des grosses courroies et un moteur à essence. » m'explique Jean-Jacques devant la machine toujours à sa place à l'arrière de l'atelier.

À la tête de l'entreprise, après Félix, cela sera le tour de son fils René. Après René, celui de son fils Georges. Après Georges, celui de ses cinq fils qui feront tous leur apprentissage dans la menuiserie familiale : Philippe, Bernard, Jean-Jacques, Jean-Pierre et Benoît. Jean-Jacques raconte : « Les choses se sont toujours faites naturellement. Nous venions tous bricoler ici après l'école. Notre père nous a transmis les gestes qu'il avait lui-même appris, le goût du travail bien fait et l'amour du bois. Et puis aussi, un certain savoir-faire avec les clients. Comment les écouter avant de proposer. À l'époque, les clients passaient souvent à l'atelier et nous pouvions entendre et apprendre. Aujourd'hui, c'est différent, on peut mener certains projets sans presque voir les clients... »

Lorsque l'on s'apprête à souffler ses 125 bougies, impossible de faire l'économie de ce « Aujourd'hui, c'est différent ». Les machines ont changé. Jean-Jacques extirpe du dessous d'un établi un rabot à bois. Relique d'une époque sans machine. Depuis : toupie, mortaiseuse à chaîne, raboteuse, scie à panneaux, tenonneuse, tour avec copieur, outillage portatif. Autres changements : l'origine du bois – le bois exotique est arrivé aux côtés des traditionnels chênes, ormes, sapins ou frênes. « Et maintenant, le bois sans arbre ! » me lance Romain, fils de Jean-Jacques, devenu ingénieur, un morceau de mélaminé dans les mains. Les finitions, laques et vernis ont elles aussi suivies les tendances. Les projets ont changé. À une époque, l'atelier fabriquait un escalier et une cuisine par mois. Chacun avait sa spécialité. Les sculptures pour l'un, les cuisines pour l'autre, les escaliers, les portes et fenêtres. Désormais, il y a plus de pose que de fabrication mais l'on vient toujours chercher à CHILLEURS-AUX-BOIS ce savoir-faire pour concevoir, fabriquer et poser des moutons à cinq pattes. « Un pont de 6 mètres une fois. Des cachettes ou des meubles à double fond. À une époque, des cercueils. » m'expliquent Benoît BORÉ et son neveu Christophe ROGER avec qui il travaille désormais. À ma question sur la recette de la pérennité, les quatre me répondent d'une seule voix : « Le travail ! » Georges travaillait 10 heures par jour et trouvait le temps de s'occuper du jardin qui nourrissait sa famille de 9 enfants. Le village a changé lui aussi. « Il y a des pavés sous la Nationale ! Le village était plus rural, il y avait plus de commerces aussi. » se souvient Benoît.

Autour des quatre établis familiaux en bois, celui de Philippe, celui de Benoît le gaucher, celui de Jean-Jacques et celui de Georges dont Christophe a hérité, nous pourrions refaire une photo. Une brochette de bleus expérimentés, au milieu de la poussière qui couvre tout, des morceaux de bois et des outils accrochés aux murs. Au milieu de l'aura toute particulière qu'ont les entreprises familiales centenaires.



Nouvelle Commerçante

L'épicerie de Jessie

Va bientôt ouvrir ses portes ...

Venez découvrir un tout nouvel environnement sur la place de Romand.

Le salon de coiffure « Huguette coiffure » se transforme en épicerie fine et produits de bien-être pour satisfaire les passionnés du « vivre mieux ».

Une adresse à retenir pour y trouver des produits locaux issus de nos producteurs et artisans du Loiret ainsi que toute une gamme de produits dédiés au soin du corps.

A bientôt, à L'épicerie de Jessie, le bien être autrement !

Garanti 100 % naturel

Proman

Vous cherchez du travail?

Vous êtes volontaire, dynamique et doté d'un bon esprit d'équipe?

N'attendez plus !

PROMAN organise une session de recrutement pour la société FM Logistic de NEUVILLE-AUX-BOIS, le mardi 11 juin 2019 à 9h à la salle des sports Bernard THOMAS. Merci de venir vous inscrire en Mairie pour cette journée de recrutement.

De nombreux postes dans la logistique sont à pourvoir avec de réelles perspectives d'évolution.

PROMAN recherche (à compter de fin juin - début juillet) un total de 100 opérateurs de conditionnement H/F pour la plateforme FM Logistic à NEUVILLE-AUX-BOIS:

Les profils recherchés sont les suivants :

- - Dynamique, sérieux, volontaire
- - Mobile sur NEUVILLE AUX BOIS,
- - Disponible à minima jusqu'en septembre,
- - Pouvant travailler en horaire posté (5 h - 13 h 30 ou 13 h 30 - 22 h),
- - Poste en station debout toute la journée,
- - Cadence de travail soutenue à respecter.

Nuisances sonores

Rappel

Comme chaque année, nous profitons de ce Chilleurs info pour rappeler les règles de bon voisinage.

La réalisation des travaux de bricolage ou de jardinage par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30**
- **Les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H**

Merci de respecter ces horaires.

Plan canicule

Recensement

Lors des périodes de forte chaleur, la Mairie met en place un service d'écoute et de surveillance des personnes âgées et/ou des personnes vivant seules.

Pour figurer sur cette liste, nous vous remercions de vous faire connaître en Mairie en appelant le 02.38.39.87.06




Ma Commune Connectée.fr

Nouveau service disponible à
Chilleurs-aux-Bois

Télécharger l'application
Ma Commune Connectée
sur votre smartphone ou tablette pour
recevoir les informations publiées par votre
Commune



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play

Plus d'informations sur
macommuneconnectee.fr

La rubrique du jardinier



OPERATION ROSIERS

VOUS POUVEZ ENCORE VOUS INSCRIRE EN MAIRIE
POUR LA DEUXIEME CAMPAGNE

Le potager fleuri

Pourquoi un potager fleuri : Les fleurs vont attirer des insectes utiles : les coccinelles et leurs larves vont dévorer les moucheron présents sur les plants de légumes.

Les fleurs vont repousser des insectes nuisibles ou les mauvaises herbes :

- **les œillets d'Inde et les tagètes** luttent naturellement contre le chiendent,
- **les œillets d'Inde** repoussent les nématodes et les aleurodes des racines de tomates, éloignent altises, pucerons et autres insectes et sont connus pour renforcer la vigueur des légumes en général,
- **les soucis** : sont capables de repousser les pucerons, les mouches blanches et les doryphores. Ils attirent les syrphes dont les larves dévorent les pucerons et repoussent les mouches blanches, les pucerons, les doryphores, les altises et la piéride du chou.
- **la capucine** : attire sur elle les pucerons et les éloigne des légumes (tomates, choux, courgettes, citrouilles...), elle attire les coccinelles dévoreuses de pucerons,
- **la bourrache** : attire les insectes mellifères et repousse le sphinx de la tomate,
- **les tournesols** : favorisent le développement des concombres.

Alors n'hésitez plus, fleurissez
votre potager.



Déchets dans notre forêt

Nous avons la chance d'avoir sur notre Commune des chemins forestiers que chacun peut emprunter.

Malheureusement, des gens malintentionnés se permettent d'y jeter leurs déchets !!!

**IL SUFFIRAIT DE LES DEPOSER DANS UNE DES NOMBREUSES
DECHETTERIES SITUÉES À PROXIMITÉ (NEUVILLE, LOURY, PITHIVIERS),
CE QUE NOS SERVICES TECHNIQUES SONT BIEN OBLIGÉS DE FAIRE !!!!**

Bienvenue dans mon jardin au naturel

Samedi 15 et dimanche 16 juin 2019

Les jardins naturels du Loiret sont à l'honneur !

Depuis 2011, l'association LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT invite chaque année les particuliers à ouvrir les portes de leur jardin le temps d'un week-end, afin de faire connaître et d'encourager leurs pratiques de jardinage « au naturel » auprès des visiteurs.

Ces jardins sont respectueux de l'environnement et de la santé, et favorisent les alternatives aux produits phytosanitaires (pesticides). Ensauvagés ou ornementaux, mouchoirs de poche ou de grande superficie,

privés ou partagés, tous ces jardins sont à découvrir chaque année au mois de juin.

Ce week-end portes-ouvertes est le moment des rencontres entre jardiniers et amateurs pour échanger pratiques et astuces autour du jardinage au naturel par différents moyens : visite guidée, animation, atelier, quiz, exposition...



Parmi les techniques à découvrir :

- le paillage
- la mare
- l'utilité des animaux auxiliaires et la confection de gîtes à insectes et de nichoirs
- le compostage
- la récupération d'eau de pluie
- l'association utile de certaines plantes
- les plantes couvre-sol
- la haie
- la pelouse fleurie
- et bien d'autres encore !



Les fleurs de la commune



La gestion du cimetière

Comme vous le savez, nous avons signé la charte OBJECTIF ZERO PESTICIDE en 2008.

Jusqu'à cette année, le cimetière restait le seul endroit où nous nous autorisions l'emploi des produits phyto sanitaires.

Nous aimerions tenter de ne plus traiter.

Pour cela, il faut passer par une végétalisation du cimetière. Plusieurs communes ont choisi d'enherber les allées. Cette méthode commence à donner satisfaction. Le mélange choisi pousse volontairement très peu. Certains petits espaces sont également plantés d'arbustes, de vivaces ou de mélanges de fleurs conçus spécialement.

Ces méthodes sont actuellement à l'étude pour notre cimetière et nous commencerons bien évidemment par des zones test. Comme à chaque fois que nous explorons de nouvelles méthodes d'entretien, il y aura certainement une période d'adaptation.

Pour les internautes, vous pourrez regarder en copiant ce lien l'histoire d'un petit village qui a su transformer son cimetière :

https://positivr.fr/saint-bonnet-les-tours-de-merle-pesticides/?fbclid=IwAR1TR-LPLR-wE-X_hfJOhtzxc0HAQJ8exVM-cwNVZ7EWvw5_xWqhmBB9WGCI

Nous vous demandons d'être tolérants.

Nous savons que le cimetière est un lieu sensible et ferons de notre mieux pour assurer son entretien.



L'École maternelle



FÊTE DE L'ÉCOLE MATERNELLE : Vendredi 28 Juin 2019

L'école maternelle, en partenariat avec les parents d'élèves, organisera la fête des enfants le vendredi 28 juin 2019 à partir de 17 heures dans la cour de l'école maternelle.

Chants, danses, jeux, et plusieurs animations accompagneront cette soirée.

Nos petits écoliers auront le plaisir de vous présenter leur spectacle chantant et dansant.

Afin de clôturer la soirée, un repas partagé aura lieu dans la cour de l'école maternelle. Réservez cette date dès à présent dans vos agendas. Nous vous attendons nombreux.

RENTREE DES CLASSES 2019/2020 Rappel pour les retardataires :

vous enfant est scolarisé pour la première fois :

Son inscription aura lieu à la Mairie : veuillez prendre contact auprès du secrétariat de la Mairie en vue d'obtenir un certificat d'inscription. Pour finaliser et formaliser l'inscription de votre enfant, veuillez prendre rendez-vous ensuite avec Madame LEGRAND, directrice de l'école maternelle (Téléphone : 02.38.39.81.01).

L'école élémentaire

Concours « Les enfants pour la paix »

Le travail des CM2 sélectionné par le jury académique.

Dans le cadre du concours « les enfants pour la paix » proposé par le journal « 1 jour, 1 actu » à l'occasion du centenaire 14/18, les élèves de CM2 de la classe de Mme CAPELLE ont enquêté pendant plusieurs mois afin de proposer un journal sur le thème de CHILLEURS-AUX-BOIS pendant la première guerre mondiale.

Leur travail a été sélectionné (parmi 25 écoles inscrites) par l'Académie ORLEANS-TOURS afin d'être présenté au jury national à PARIS le 24 mai prochain.

Ils sont donc arrivés premiers de l'Académie ORLEANS-TOURS et seront aussi en compétition avec 30 écoles au niveau national.

Les élèves croisent les doigts mais sont déjà fiers d'avoir reçu les félicitations de l'Académie.



Dons d'ordinateurs

La salle informatique de l'école est équipée d'ordinateurs devenus obsolètes (Windows XP) et qui doivent être remplacés.

Vous êtes professionnel et vous changez vos équipements... Vous êtes particulier et travaillez dans une entreprise qui change son matériel informatique, pensez à nos enfants scolarisés !

Nous vous remercions par avance pour votre aide.

Chasse aux œufs

Le lundi de Pâques, plus d'une centaine d'enfants a participé à la chasse aux Œufs dans le parc de la Cour Gauthier



Cérémonie du 8 mai

Une cérémonie du 8 mai par un temps frais et gris, mais sans pluie !

Les enfants de CM2 ont participé à l'hommage national en lisant des textes devant le monument aux morts.

La cérémonie a été marquée par la remise de médailles à Messieurs LOMBARDIN Marcel et LIGOUY Michel, respectivement anciens président et trésorier de la section PG CATM.



Le nom de Bernard Thomas associé au Gymnase

Notre gymnase, les vestiaires et la salle associative accolée, portent désormais le nom de « Salle des sports Bernard THOMAS ».

La plaque signalétique a été dévoilée, samedi 18 mai, par les petits-enfants de Monsieur THOMAS, en présence de toute sa famille, des élus l'ayant côtoyé et des acteurs associatifs de la Commune. Décédé le 20 décembre dernier, Bernard THOMAS a effectué trois mandats en qualité de Maire de 1977 à 1995. Si nous lui devons notamment la construction de l'actuelle école élémentaire, l'acquisition de la Cour Gauthier et l'aménagement de la salle du même nom, la création de la zone d'activités de La Rouche ou encore la restauration de l'église Saint Pierre, une de ses réalisations les plus marquantes restera sans nul doute le gymnase qui porte désormais son nom.

Réceptionné le 30 avril 1982 après à peine un an de travaux, celui-ci accueille les enfants des écoles de la Commune ainsi que des entraînements des différentes sections du Club Omnisports de CHILLEURS (COC) ainsi que de nombreuses compétitions sportives.



Fête Nationale les 13 et 14 juillet

13 JUILLET

Nous lançons la troisième édition du « cochon grillé ». Nous vous donnons rendez-vous le samedi 13 juillet à la Cour Gauthier à partir de 19 H pour un moment champêtre et convivial.

(Attention, réservation obligatoire en Mairie, le nombre de places étant limité à 200 personnes).

La retraite aux Flambeaux démarrera vers 22 H et sera emmenée par la société de musique de l'Avenir. Le feu d'artifice sera tiré vers 23 H dans le parc de la Rouche, rue de la Boulangerie.

Retour ensuite en musique avec les musiciens à la Cour Gauthier pour le traditionnel bal populaire.

14 JUILLET

Revue des Sapeurs-Pompiers dans le parc de la Cour Gauthier à partir de 16 H 30, musique avec les Echos de Chamerolles et l'Avenir et enfin assiette garnie offerte par la Municipalité.



**N'hésitez pas
et venez nombreux
participer à cette journée.**

Réunion du jeudi 17 janvier 2019

Subvention pour le festival des Orgues 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 8ème festival des Orgues en Pithiverais se tiendra en septembre et octobre 2019 sur 8 communes : ASCHERES LE MARCHE, AUXY, BEAUNE LA ROLANDE, BELLEGARDE, BOYNES, CHILLEURS AUX BOIS, PITHIVIERS et PUISEAUX.

L'association « Les Amis de l'Orgue » de CHILLEURS AUX BOIS sollicite un soutien financier pour organiser cette manifestation sur notre Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder à l'association « Les Amis de l'Orgue », une subvention pour cette manifestation à hauteur de 0,30 € par habitant, soit 599,10 €, sur la base d'une population de 1 997 habitants.

Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement de liaisons douces dans le hameau de Gallerand.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour l'aménagement de liaisons douces dans la traversée du hameau de Gallerand.

L'objectif retenu par ce projet consiste principalement à sécuriser le déplacement des piétons en bordure de la RD 109, dite route de Courcy, et plus particulièrement des nombreux écoliers se rendant à l'arrêt de bus situé face à la chapelle.

Ces liaisons douces seront séparées de la chaussée par des massifs enherbés ou plantés de rosiers qui permettront également une mise en valeur de la traversée de ce hameau.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 171 610,30 € Hors Taxes, soit 205 932,36 T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DETR au taux de 35 %, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
DETR	60 063,60 €
Subvention Département volet 3 ter	77 224,63 €
Auto financement	34 322,07 €
Total	171 610,30 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret - Appel à projets annuels (volet 3 Ter).

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'appel à projets annuels (volet 3 Ter) pour les travaux d'aménagements de sécurité dans le hameau de Gallerand.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret au taux de 45 % et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret - Appel à projets d'intérêt communal

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3) pour la rénovation du chauffage et de l'éclairage intérieur de l'Eglise.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 29 132 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le projet de rénovation du chauffage et de l'éclairage intérieur de l'Eglise, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, sollicite le soutien financier du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Réunion du jeudi 7 mars 2019

Convention avec le Centre de Gestion pour la prestation retraite.

Depuis le 1er janvier 2016, le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET propose une prestation retraite qui permet aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'adhésion au service payant, selon les tarifs fixés par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, de la prestation retraite du Centre de Gestion de la FPT du Loiret pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en cas d'empêchement à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

Révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles

En vertu de la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non.

La création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, répond à la politique des Espaces Naturels Sensibles ayant pour objet de donner la capacité au Département et/ou aux autres collectivités « de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels » et d'assurer la protection, la gestion et « l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non ».

Dans ce cadre, la Commune de CHILLEURS AUX BOIS sollicite le Département du Loiret pour la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, telle que définie sur la carte jointe à la présente délibération. Le Département restera le titulaire principal du droit de préemption, mais la Commune pourra se substituer au Département pour l'exercice de ce droit afin d'acquérir des terrains.

Considérant que cette opération doit permettre de préserver le patrimoine naturel et paysager tout en le faisant découvrir au public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement, sur le fait de solliciter auprès du Département du Loiret la création du périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de CHILLEURS AUX BOIS conformément au plan annexé, et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins d'instruire ce dossier et de représenter la commune de CHILLEURS AUX BOIS dans l'ensemble des démarches et formalités y afférentes.

Choix de l'entreprise pour la rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'église.

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis demandés pour effectuer les travaux de rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'église.

L'entreprise DELESTRE Industrie présente l'offre la mieux disante avec un montant de 29 132,00 € H.T, soit 34 958,40 € T.T.C réparti comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - Chauffage par lustres et panneaux rayonnants : | 24 896 € HT |
| - Remplacement des projecteurs halogène par des LED : | 4 236 € HT |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise DELESTRE Industrie pour effectuer les travaux de rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'église, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Proposition de vote des budgets des écoles

85 élèves au 1er septembre 2018		BUDGET maternelle 2019	
Budget attribué à l'école			
articles	INTITULE		vote 2019
5067-101	Fournitures scolaires	85 élèves x 54 €	4 590,00
5247-101	Voyages scolaires	1 300 €	1 300,00
5574-101	Subvention Coopérative scolaire	15 €/enfant es 2010	
	Subvention livres		100,00
5288	Projet Classe de Découverte à Ingrammes	Participations par enfant 132,50 x 25	3 312,50
5218	Débarcation 3 du 18 octobre 2018	indemnités enseignant	90,00
	Photocopies	(2018 751 €)	625,00
	Sous total		9 392,50
5067-103	Memo Pharmacie scolaire		100,00
5247-105	TRANSPORT PISCINE	11 créneaux à 98,20	1 080,20
5298-105	PISCINE CCSD PITHOUILLAS		1 180,20
Total de dépenses Ecole Maternelle			10 572,70 €
Coût par élève du cycle maternelle			124,38 €
Rappel montant sur 15 €/enfant en 2010		14,50 / enfant en 2009	

DOTATIONS ECOLE ELEMENTAIRE			BUDGET 2019
140 élèves au 1er septembre 2018			
articles			VOTE 2017
6067-102	Fournitures scolaires	140 élèves x 54 €	7 560,00 €
6247-102	Voyages scolaires		2 700,00 €
6674-102	Subvention Coopérative scolaire	140 élèves x 15 €	
	Subvention livres		200,00 €
6288-106	Classe de découverte	48 élèves x 267,50 €	12 840,00 €
6210	délibération 2 du 18 octobre 2018	indemnité enseignants	300,00 €
	Photocopies	(2018 : 2144 €)	1 910,00 €
	Intervenant Hand 6 classes à 50 € (exceptionnel 2019)		300,00 €
		Sous total	25 810,00 €
6067-103	Memo Pharmacie scolaire		100,00 €
6247-105	Voyages scolaires-PISCINE	piscine 21SEANCES à 98,20 €	2 062,20 €
6288-105	Piscine de PITHUIERS		
Total PISCINE			2 062,20 €
			27 972,20 €
Coût par élève du cycle élémentaire			199,80 €

Vote des Subventions 2019 aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2019, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 16 000 € et décide d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.

SUBVENTIONS 2019-AUX ASSOCIATIONS	Accordée en 2019	Demande 2019	Proposition Commission Finances	Vote 2019
II	II	II	II	II
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
Amis de l'Orgue	400	400	400	400
Amis de l'Orgue concert (0,30 € par habitant)		599,10	599,10	599,10
L'Avenir + pêche (+ Musique 13/07 en 2017)	1 050	650	650	650
Les Echos de Chamroliens	650	Non indiquée	0	650
COC (5 600 € + participation sur panneau lumineux gymnase)	5 600		6 000	6 000
COC-Danse-gala	150		150	150
Club informatique	500	500	500	500
Comité des Fêtes (Aide montage avec personnel communal)			0	
Société Chasse CHILLEURS (Entretien haies)	500	500	500	500
ACAC Biblique (1-100€) et Les Amis des Roses (350€)	1 000	1 450	1 450	1 450
O P'tite Paule	500	550	550	550
Team Mouv	280	450	450	450
La Forêtiers		1 000	500	500
MARPA Les Chamroliens (Séjour* 30 € par personne x 6)				180
Sous-total-associations communales	10 630		11 749,10	12 779,10
ASSOCIATIONS EXTERIEURES				
II	II	II	II	II
ECOLIS-CENTRES DE FORMATION				
Association Amicale Secrétaire de Maire	30	Non indiquée	30	30
MFR CHAINY	150	2 450	150	150
Domaine de Chantaloup - DADONVILLE	75	1 450	75	75
GFA CHALETTE SUR LOING	75	1 450	75	75
Lycée Duhamel Du Monceau PITHIVIER 37 élèves	75	Non indiquée	75	75
Jeunes Sapeurs-Pompier PITHIVIER	75	Non indiquée	75	75
SOCIAL-SANTÉ				
Association Cantonale Don du Sang NEUVILLE AUX BOIS	100	100	100	100
Banque Alimentaire	500	500	500	500
Secours Populaire	100	200	100	100
Les PEP 45	75	1 450	75	75
ENVIRONNEMENT-DIVERS				
Loiret Nature Environnement	100	100	100	100
SAFO	50	50	50	50
Choco-château UDPL	300	Non indiquée	0	0
Conférence SAFO 27/10/2019	200	Non indiquée	200	200
Santoline SANTEAUX	50	Non indiquée	50	50
Total associations extérieures	2 030		1 730	1 655
Sous-Total	12 660		13 479,10	14 234,10
Coopérative scolaire Primaire (15 € / enfant) 140 enfants	2 025	2 100		0
Coopérative scolaire Maternelle (15 € / enfant) 85 enfants	1 110	1 275		0
Foyer Socio-Educatif Collège-NEUVILLE-AUX-BOIS	725	660	660	660
Association Sportive Collège NEUVILLE-AUX-BOIS	480	440	440	440
En attente pour demandes associations diverses	1 000		1 000	665,90
Sous-Total	5 340		2 100	1 765,90
Total-imputation-6574	18 000		15 579,10	16 000,00

Raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées d'un terrain situé 17 rue du 13 Août.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune a fait procéder à des travaux de raccordement au réseau d'assainissement d'eaux usées d'un terrain situé 17 rue du 13 Août. Le réseau étant à poser sur le domaine public et une coordination étant nécessaire avec les travaux de voirie à effectuer, ces travaux ont dû être réalisés afin de ne pas avoir à endommager ensuite la chaussée refaite à neuf.

Le propriétaire remboursera les frais engagés par la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la prise en charge des travaux de raccordement d'un terrain, 17 rue du 13 Août, s'élevant à 1 633,25 € HT soit 1 959,90 € TTC, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération et de faire procéder auprès des propriétaires au remboursement des sommes engagées.

Raccordement SICAP pour viabilisation de 3 terrains situés rue des Merisiers.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la SICAP demande une participation financière à la Commune pour effectuer les raccordements électriques des 3 terrains à bâtir vendus par les Consorts BERTHEAU et situés rue des Merisiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de participer aux frais de raccordement demandés par la SICAP, s'élevant à 2 248,80 € HT, demande en contrepartie aux propriétaires de rembourser les frais engagés par la Commune et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération et de faire procéder auprès des propriétaires au remboursement des sommes engagées.

Choix de l'entreprise pour l'installation d'un élévateur PMR à la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis demandés pour effectuer les travaux d'installation d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite à la Mairie.

L'entreprise ERMHES présente l'offre la mieux disante avec un montant de 25 533 € H.T, soit 26 937,32 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise ERMHES pour effectuer les travaux d'installation d'un élévateur PMR à la mairie et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à déposer l'autorisation d'aménager un établissement accueillant du public et à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Réunion du jeudi 4 avril 2019

Taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal, vu le produit fiscal attendu, vu les prévisions budgétaires de l'année 2019, et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.

Les taux d'imposition pour l'année 2019 sont maintenus comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,25 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40,75 %

Budget communal - Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2018 de la Commune, constate un cumul au 31 décembre 2018 :

- Excédent de fonctionnement de : 368 248,31 €
- Déficit d'investissement de : 78 463,62 €
- Déficit de restes à réaliser en investissement de : 131 430,00 €
- (RAR dépenses : 147 630 € + RAR recettes : 16 200 €)

Soit un besoin de financement de 209 893,62 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- Recette de fonctionnement R 002 = 158 354,69 €
- Déficit d'investissement D 001 = 78 463,62 €
- Recette d'investissement R 1068 = 209 893,62 €

Budget Communal - Vote du budget unique 2019

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget communal 2019, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2019 de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 540 572,69 €
- Section d'investissement : 555 188,79 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Budget du Service Assainissement - Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2018 du service d'Assainissement, constate un cumul au 31 décembre 2018 :

- Excédent de fonctionnement de : 99 687,44 €
- Excédent d'investissement de : 1 63 881,30 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- Recette de fonctionnement : R 002 = 99 687,44 €
- En recette d'investissement : R 001 = 163 881,30 €

Budget du Service Assainissement - Vote du budget unique 2019

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service d'Assainissement, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2019 du Service d'Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement à : 197 797,63 €
- Section d'investissement à : 243 521,53 €

Le budget primitif est établi avec la reprise des résultats antérieurs et est voté à l'unanimité.

Budget Service de l'Eau - Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2018 du Service de l'Eau, constate un cumul au 31.12.2018 :

- un excédent de fonctionnement de : 96 966,40 €
- un déficit d'investissement de : 6 084,24 €
- Soit un besoin de financement de : 6 084,24 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- Recette de fonctionnement R 002 = 90 882,16 €
- Recette d'investissement R 1068 = 6 084,24 €

Budget Service de l'Eau - Vote du budget unique 2019

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service de l'Eau 2019, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2019 du service de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement à : 275 846,12 €
- Section d'investissement à : 89 792,49 €

Le budget primitif est établi avec la reprise des résultats antérieurs et est voté à l'unanimité.

Réunion du jeudi 4 avril 2019 (suite)

Lotissement des Forestières - Echange de parcelles pour acquisition par la Commune d'une partie de l'emplacement réservé n° 26

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition transmise par M. BOCCARD Bertrand, propriétaire d'un terrain situé dans le centre du lotissement des Forestières, et dont une partie est placée en emplacement réservé n° 26.

Afin de permettre l'aménagement d'un espace de jeux publics, conformément aux objectifs du PLU approuvé en 2005, Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à un échange de terrain et de verser une somme de 5 000 € à M. BOCCARD en compensation de l'acquisition d'une surface estimée à 700 m2 reprise par la Commune.

La Commune prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, accepte le principe d'échange des parcelles avec Monsieur BOCCARD Bertrand tel que défini sur le plan joint en annexe, accepte de verser à M. BOCCARD Bertrand une somme de 5 000 € (cinq mille) en compensation de la surface reprise par la Commune dans le cadre de cette transaction, précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Commune et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Choix de l'entreprise pour la mise en place de feux tricolores au carrefour de la Grande Rue et de la route de Gallerand.

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de l'analyse des offres concernant la mise en place de feux tricolores au carrefour de la Grande Rue et de la route de Gallerand.

L'entreprise EIFFAGE ENERGIE présente l'offre la mieux disante avec un montant de 81 332,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour la mise en place des feux tricolores, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet commun entre les Communes de CHAMBON LA FORET, COURCY AUX LOGES et CHILLEURS AUX BOIS pour la mise en place de plaques dites de cocher, indiquant la route départementale n° 109. Le coût d'une plaque pour la Commune est de 161,90 €. Celle-ci sera posée sur le bâtiment de la Poste.

- Monsieur le Maire informe que la société IPI a déposé un permis de construire pour l'agrandissement du site actuel. L'objectif vise une ouverture à la fin de l'année 2020 avec de nombreux emplois prévus. Madame la Sous-Préfète se déplacera le 18 avril sur notre Commune et visitera le site d'IPI.

- Mickael DELARUE détaille au Conseil les prochaines manifestations organisées par la Commission Animation. La chasse aux œufs aura lieu le lundi de Pâques à 10 h 30. Pour les 13 et 14 Juillet, le DJ est réservé. Le feu d'artifice a été modifié, il n'y aura plus rien au sol afin que le spectacle soit plus visible de tous. Les fiches d'inscriptions au dîner seront insérées dans le prochain Chilleurs Info. Des devis ont été sollicités auprès des commerçants pour le repas.

Élévateur

Les travaux de mise en place de l'élévateur ont démarré à la Mairie.

Ce projet poursuit le programme d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux.



Associations

ACAC



Section bibliothèque

Dès maintenant, réservez votre matinée du 13 juillet 2019 pour partager un événement exceptionnel avec votre bibliothèque.

Cette manifestation est ouverte à tous, adhérents ou non adhérents.

Dès que possible, nous vous informerons de l'organisation de cet événement en vous rendant dans nos locaux, sur le site de notre commune ou en participant à notre prochaine assemblée générale qui se déroulera le mercredi 19 juin à 18 h 30 à la Cour Gauthier.

Partagez des moments de lecture avec :

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)

Qui vous propose :

- Des temps collectifs d'animation pour les assistant(e)s maternel(le)s avec les enfants sur différentes communes de la CCDP.

Nathalie LUDOVIC est présente dans nos locaux un vendredi matin par mois afin de partager avec les enfants et vous un moment de lecture.

La prochaine rencontre aura lieu le vendredi matin 14 juin 2019 dans les locaux de la bibliothèque.

Pour plus d'informations, vous pouvez la contacter :

02.38.32.76.14 ou 06.71.65.14.21 ou mail taxiram@ccdp.fr

Club informatique

La saison 2018-2019 touche à sa fin et une nouvelle se prépare !

N'hésitez pas à venir à l'Assemblée Ordinaire du Club Informatique qui aura lieu à la Salle de l'Amitié (face à la Mairie) :

Le samedi 15 juin 2019 à 10 H

Vous pourrez ainsi prendre connaissance de notre bilan d'activité et énoncer vos besoins pour la rentrée 2019.

Nous vous rappelons que nous serons présents lors du forum des associations qui aura lieu le 7 septembre 2019 salle des sports Bernard THOMAS.

Vous pouvez également d'ores et déjà vous renseigner en appelant le secrétariat au 02.38.39.86.45.

ACAC

Les Amis des Roses



Début des activités pour les Amis des Roses de CHILLEURS AUX BOIS le dimanche 17 mars : premier atelier « Alternatives au désherbage ». Malgré une météo capricieuse, nous avons appris les bienfaits du paillage et comment l'utiliser au mieux ; pour les allées, le maniement du désherbeur thermique.

Dimanche 5 mai, nous organisons notre premier vide-jardin lors du vide-grenier des jeunes de l'association Team Mouv (vente par les particuliers de plantes, de semis ou de décorations issus de leurs jardins, Dame Nature étant très généreuse, les jardiniers se retrouvent souvent avec plus de plantes qu'ils ne peuvent en utiliser). Peu d'exposants pour cette première année mais des stands de qualité. Grâce à la générosité des pépinières André EVE, nous avons pu réaliser une tombola et le superbe rosier « André EVE le jardinier des roses » ainsi que les sécateurs déco ont fait d'heureux gagnants. Si la chaleur n'était pas au rendez-vous, le plaisir de se rencontrer et d'échanger était bien là.

Pour les prochains mois au programme : visite d'une pépinière de pivoines et d'un très beau jardin de roses...



Nous avons également créé notre page Facebook, elle témoignera de l'aventure de notre jeune association, du bonheur de se retrouver ensemble, de la beauté des roses, de l'amour des plantes, du profond respect de la nature.

N'hésitez pas à vous abonner.

Pour nous contacter : amis.des.roses45170@gmail.com



Dans le cadre de nos plantations de rosiers sur l'espace communal sous convention avec les habitants riverains notre première rose est éclosée.



COC Général

Veuillez dès maintenant noter sur vos agendas que la journée du forum des associations aura lieu le samedi 7 septembre à la salle des sports communale Bernard THOMAS.

Ce jour-là, les sections sportives du COC organiseront des ateliers découvertes sur toute la journée.

Les pré-inscriptions aux divers ateliers sportifs se feront en juin à l'école élémentaire (des informations vont être transmises à ce sujet).

Chantal NEROT

COC Danse

Le spectacle de fin d'année approche ! Réservez dès à présent votre date.

Le 22 juin 2019 à la salle des fêtes de DADONVILLE sur le thème des métiers

En attendant cette date, nous vous proposons également un stage de danse ouvert à tous (adhérents ou non, petits et grands) dans la matinée du samedi 11 mai au complexe sportif de CHILLEURS-AUX-BOIS. Pour nous aider à l'organisation, une pré-inscription est requise. Pour plus d'informations : cocdanse.chilleurs@yahoo.fr

Angélique effectuera également une intervention à l'école élémentaire de CHILLEURS-AUX-BOIS le 14 juin afin de faire découvrir l'activité et peut être créer de nouvelles vocations pour l'année prochaine !(*)

(*) sous-réserve des autorisations et organisation en cours.

COC Gymnastique volontaire

L'assemblée générale de l'association aura lieu le jeudi 27 juin 2019 à 19h à la cour Gauthier

COC Foot

La section intervient à l'école en partenariat avec le district foot du Loiret pour l'animation sur 12 vendredis après-midi.

Pour clôturer cette session, le 14 juin une journée foot à l'école sera organisée avec les 6 classes.

C GIROUX

COC Volley

La section Volley-ball prépare la saison 2019/2020.

Vous avez plus de 16 ans, nous vous invitons à venir découvrir ce sport le vendredi soir à partir de 21 h 30 à la salle des sports Bernard THOMAS de CHILLEURS AUX BOIS.

Nous vous attendons et serions heureux de vous compter parmi nous.

**LE BAL DES POMPIERS
DE CHILLEURS AUX BOIS**

JARDIN DE LA
SALLE DU RELAIS



**a partir
de 19h30**

**entrée
gratuite**

22 juin 2019

**concert, château
gonflable, restauration sur place**

**réservation pour le
repas au 06.42.32.62.41**



Association paroissiale

Fraichement rénové, le plafond de la Salle Jeanne d'Arc dispose désormais d'un éclairage LED intégré. Financés par l'association, ces travaux s'inscrivent dans une dynamique d'investissement puisque, depuis 2013, de nombreux travaux (construction de nouveaux sanitaires, aménagements destinés à améliorer l'accessibilité, remplacement des menuiseries extérieures ou encore réfection de la charpente et de la couverture du préau) ont été réalisés au sein du bâtiment. Afin d'assurer le financement de ces différentes opérations, l'association organise différentes manifestations. L'édition 2019 du loto aura ainsi lieu dimanche 20 octobre avec de nombreux lots à remporter au fil des parties et une buvette sur place. C'est avec un grand plaisir que nous vous attendons à cette occasion.



La Forestière

Le dimanche 28 avril, nous avons célébré les 110 ans de l'association de la Forestière.

Il était temps de remercier tous les bénévoles qui ont permis de pérenniser la notoriété de l'association.

La Forestière fête ses 110 ans

Née le 21 mai 1909 sous le nom de « Société de tir et de préparation militaire La Forestière », l'association Chilleuroise fête ses 110 ans. Elle a été créée par un garde-forestier avant de se développer au fil du temps.

Une des modifications statutaires, réalisée en 1938, a consisté en la création de la section « La Forestière sportive ». Cette dimension s'est notamment exprimée à travers l'équipe de football du même nom. Fusionnée avec le Cercle Jeanne d'Arc (CJA) durant la seconde guerre mondiale, cette dernière a été finaliste de la coupe du Loiret au cours de la saison 1942/1943 durant laquelle l'équipe Chilleuroise a battu l'USO 9-1, INGRE 8-2, JARGEAU 8-1, PATAY 9-0 ... Sur 18 rencontres, les Chilleurois en ont ainsi remporté 17 concédant un seul match nul et zéro défaite. Du basket a ensuite été proposé. Plus proche de nous, le ball-trap organisé à la clairière de Saint Nicolas et le défilé costumé restent dans la mémoire de nombreux habitants de la commune. Construite dès les origines de l'association, la salle de la Forestière reste, quant à elle,



un témoin des nombreuses dimensions de cette vie associative. Parmi les différents Présidents qui se sont succédés à la tête de l'association, citons Camille GARNIER, Paul MALECOT, René SAILLEAU, et Marcel GROSSAIN qui a laissé, l'an passé, les clés à une nouvelle équipe désireuse de lui insuffler une nouvelle dynamique sous la présidence de Gilles KALINOWSKI. Une nouvelle vie commence ainsi pour cette association centenaire qui en a connu de nombreuses.

La Salle de la Forestière est occupée par les Echos de Chamerolles les lundis et mardis pour les répétitions en groupe et autour du professeur.

La salle se loue, un jour ou deux jours : bienvenue aux familles, amis et Comités d'entreprise.

Alexandre DUDEMAINE et Gilles KALINOWSKI restent disponibles pour toute information.

**O P'tits Pas
de Chilleurs aux Bois**

RANDO A 4 OU 2 ROUES, PARCOURS MYSTERE



**CHILLEURS AUX BOIS
DIMANCHE 23 JUIN 2019**

A la Salle de la COUR GAUTHIER route Gallerand
Ouverture 9h – Début de la Rando 9h30
50 KM, questionnaire adulte ou enfant primaire
Venez avec le véhicule motorisé de votre choix



**Pré-inscription 90 places de libre
optitaspas@laposte.net**

Mme Stéphanie Lamoure Thion 06 51 13 48 25

Mme Jehanne Fauconnier 06 26 49 51 19

Mme Odile Veron 06 87 23 67 72

Nous indiquer votre **Nom Prénom**, le nom de votre équipe,
nombre d'adultes et d'enfants

PREMIER PRIX

Un bon d'achat de 50€

ainsi que de nombreux lots

Une participation de

5€ par adulte

(18 ans à 100 ans)

vous sera demandée sur place

UN PETIT-DEJEUNER ET UN APERITIF VOUS SERA OFFERT

L'association se réserve le droit d'annuler en raison des conditions météorologiques locales empêchant les personnes de se déplacer.
Merci de votre compréhension.

Possibilité de pique nique dans le parc

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique, merci

Le Savoir-Faire

Au savoir-faire, rien ne change, c'est toujours le mardi à la Salle du Relais de 14 H à 17 H.

Mais pour que tout change, nous espérons à la rentrée prochaine gonfler nos effectifs.

Comme on peut le voir, le cartonnage est « un produit qui marche ». Les boîtes réalisées sont dignes de pro, ces boîtes ont surtout beaucoup d'utilisations, en dehors de permettre de ranger, classer, offrir (des chocolats par exemple). Ces boîtes permettent aussi « la mise en boîte » toujours amicale. Cette amitié est bien aussi solide que le carton de nos fabrications !

Dans nos après-midis, nous n'oublions ni l'atelier cuisine, ni la balade en forêt quand le temps le permet.

La couture et autres activités sont reportées à l'an prochain. Mais même en cette fin d'année, vous pouvez venir voir à quoi ressemblent les après-midis du Savoir-Faire.

Colette HERGIBO - 02.38.32.91.63.



Foire de St JEAN

Samedi 29 juin

16h00 Ouverture de la foire
Fête foraine
19h30 Banda d'Outarville
Feu de Saint Jean
Suivi du groupe
ELIXIR

Caisse Centrale
Vente de boudin
Restauration et buvette sur
place



Dimanche 30 juin

Vide greniers
Fête foraine
Ferme du bonheur
Tracteurs anciens
Animations divers

Comité des fêtes de
CHILLEURS AUX BOIS

Informations:

Isabelle : 06 72 86 89 48
Catherine : 06 21 66 30 77
Mairie: 02 38 39 87 06

Les Amis de l'Orgue

Traditionnellement, le festival des orgues du Pithiverais se manifeste tous les 2 ans, 2019 sera donc l'année des concerts.

CHILLEURS-AUX-BOIS ouvrira le festival le samedi soir 28 septembre, suivi de 7 autres concerts dont le dernier à PITHIVIERS.

Nous aurons la chance de recevoir le Brass-Band du Val de Loire., premier Brass-Band créé en France, en 1982, à l'initiative de Jean-Paul LEROY (professeur de trompette, soliste de renommée internationale) au sein du conservatoire d'ORLEANS.

Le Brass Band Val de Loire se produit en France depuis plus de 30 ans. Cet ensemble de cuivres et percussions est composé de 30 musiciens issus des ENM et CNR de la région Centre.

L'ensemble sera accompagné à l'orgue par Florence BLATIER, titulaire des orgues de Saint Marceau.

A marquer sur vos agendas

Pg CATM

L'année 2019 a débuté par son lot de nouveautés au sein de la section des anciens combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc de CHILLEURS-AUX-BOIS / MONTIGNY. A la tête de l'association, qui compte à ce jour 39 adhérents, Jean-Claude MENAGER succède à Marcel LOMBARDIN.

Le nouveau Président pourra compter sur un bureau entièrement renouvelé, composé de Claude DONAT et Alain MOREAU, en qualité de vice-présidents, Gérard BERTHEAU au secrétariat et Denis VINAUGER à la Trésorerie. Ont, par ailleurs, été nommés porte-drapeaux, France GILET, Alain MOREAU et Denis VINAUGER. Les autres membres du bureau sont, quant à eux, Pierre BERTHEAU, Lionel BRUNET et André LEGOUT.



Lors de son accession à la présidence, Jean-Claude MENAGER a tenu à rendre un hommage appuyé à son prédécesseur, Marcel LOMBARDIN, nommé Président d'honneur, ainsi qu'à Michel LIGOUY qui a assuré durant de nombreuses années les fonctions de secrétaire-trésorier. Ce dernier a également tenu à saluer l'investissement de Jack GILET et Robert LEROY, porte-drapeaux depuis respectivement 40 et 45 ans.

L'Amicale des Anciens



En mai, notre excursion sur le canal de BRIARE et la visite de la ville en petit train nous a tous ravis.

Prochains rendez-vous :

Le JEUDI 6 JUIN

Un buffet campagnard toujours bien copieux à la salle Jeanne d'Arc

Rendez-vous à partir de 12 H pour l'apéritif très festif.

Les déjantés sont en repos mais une autre animation vous sera proposée ou tout le monde pourra participer.

Ensuite jeux divers ou papotage

Vous avez envie de venir avec nous, adhérent ou non adhérent ? Aucun souci appelez Micheline au 02.38.39.89.66 ou Sylviane au 02.38.32.99.70 ou Annick au 02.38.32.09.79.

Du MARDI 2 JUILLET au SAMEDI 6 JUILLET

Nous partons pour une croisière inoubliable à destination de la majestueuse vallée romantique du Rhin.

Des visites, des animations feront le bonheur de nos « croisiéristes » dans une ambiance amicale et décontractée.

Ensuite repos jusqu'au 5 octobre où nous reprendrons notre concours de chaloupée.

Nous réfléchissons pour éventuellement une sortie d'une journée en septembre mais vous serez prévenus individuellement.

Bon été à tous.

Le bureau de l'Amicale des Anciens

L'avenir

Le Président de l'Avenir a remis, lors de la dernière répétition de musique, 5 nouveaux clairons à ses musiciens.

Si des personnes sont intéressées, nous recherchons toujours des musiciens pour grossir nos rangs.

Vous pouvez contacter le Président, Robert ROGER, au 06.86.38.30.99



MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01 - Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Page Facebook : Mairie Chilleurs Aux Bois

Editeur : Mairie de Chilleurs-Aux-Bois

Directeur de publication : Gérard LEGRAND

Réalisation : Commission Communication

Crédit photographique : Tous droits réservés

Mise en page et impression : Images'IN et imprime



Fleurissement de la commune



Le Maire et le conseil municipal vous souhaitent
un bon été